

Charte d'éthique de la Revue Marocaine de Néphrologie

La présente Charte précise les règles applicables à la publication des articles soumis à la Revue Marocaine de Néphrologie "RMN". Elle a pour objet :

- De protéger les auteurs qui présentent un projet de publication ;
- De préserver et promouvoir l'autonomie de la recherche à travers l'observation des règles d'éthique ;
- De protéger et promouvoir la liberté d'expression scientifique dans le respect des droits des personnes et des institutions ;
- D'améliorer la qualité, la légitimité et la crédibilité des travaux scientifiques dans les domaines relevant de la ligne éditoriale de la RMN ;
- De faire de l'éthique une partie intégrante des travaux et des méthodes d'investigation afin de contribuer au progrès de la néphrologie et de la connaissance scientifique d'une manière générale.

Principes de base

Les principes de base qui guident tout le processus de sélection des articles à publier dans la RMN sont :

- La rigueur méthodologique : toute connaissance produite en sciences médicales est perfectible. Aussi, l'acceptation de la critique constructive est indispensable.
- Le progrès scientifique : tout article doit s'inscrire dans le sens du progrès de la recherche, avec une capitalisation des publications pertinentes et récentes dans les domaines d'intérêt de la revue.
- L'intérêt collectif : tout projet de publication est destiné à contribuer à accroître la connaissance scientifique collective et à élever le bien être collectif de la société.
- Le respect de la confidentialité et de l'anonymat : toute information collectée doit être utilisée dans le respect de l'anonymat des tiers. Nous rappelons qu'au Maroc, la loi 09-08 du 18 février 2009 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel définit les conditions que doit respecter tout traitement utilisant des données personnelles. Nous encourageons les auteurs d'articles de vérifier, avant de soumettre à la RMN, le respect de ces conditions en consultant le site de la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) (<https://www.cndp.ma/>).
- Le sens de la responsabilité : toute publication doit être juste,

transparente et honnête, aucune appropriation des travaux d'autrui (plagiat) n'est acceptable.

Caractéristiques générales

- Une exigence scientifique élevée qui se traduit dans le processus de sélection des articles basé sur l'évaluation par les pairs ;
- Une place importante aux thématiques relevant des domaines prioritaires de la Société Marocaine de Néphrologie "SMN" à savoir la néphrologie clinique, la physiologie rénale, la dialyse, la transplantation rénale, la prévention de la maladie rénale, les nouveautés et les innovations dans le domaine de la néphrologie ;
- Un encouragement de l'ouverture et de l'interdisciplinarité à travers les échanges entre les disciplines de sciences médicales, humaines et sociales ;
- Une diffusion des travaux scientifiques en français, avec encouragement du multilinguisme en réservant une part aux articles en anglais et en arabe.

Gouvernance de la RMN

La gouvernance de la RMN, organe d'expression officiel de la SMN, est assurée, selon la réglementation en vigueur, par :

- Un directeur de Publication, un Rédacteur en Chef ainsi que leurs suppléants respectifs, à la tête de la RMN.
- Un comité de Rédaction qui définit sa ligne éditoriale et ses rubriques.
- Un comité scientifique constitué d'experts marocains et étrangers en néphrologie et de membres non néphrologues appartenant à d'autres disciplines ayant trait à la néphrologie. Les membres de ce comité sont sollicités par la RMN pour évaluer des articles dans leurs domaines d'expertise ou pour participer directement par des articles scientifiques.
- La maison d'éditions. Becom Editions, liée à la SMN par un contrat pour assurer le secrétariat, la gestion des soumissions, le relai entre les auteurs - les évaluateurs - le Rédacteur en Chef, l'édition, la diffusion et la distribution de la RMN.

Processus de sélection des articles

- La revue ne publie que des articles à contenu original. En effet, les auteurs s'engagent à ne pas soumettre leurs articles simultanément à d'autres revues. La RMN s'interdit de publier



tout article déjà publié, même avec transfert de copyright.

- Sur réception de l'article, un accusé de réception est envoyé à l'auteur.
- Le Comité de Rédaction examine attentivement toute proposition d'article pour juger de son adéquation avec la ligne éditoriale arrêtée par le Comité Scientifique. Les membres du Comité de Rédaction vérifient la conformité de l'article soumis à la ligne éditoriale de la RMN, l'originalité, l'absence de plagiat, la rigueur méthodologique et l'existence de références bibliographiques à jour.
- Si ces critères sont vérifiés, l'article soumis sera évalué, dans l'anonymat, en double aveugle par deux à trois évaluateurs scientifiques distincts parmi les membres du Comité Scientifique choisis en fonction de leurs expertises dans le domaine. En cas de non convergence des avis des deux évaluateurs désignés, l'article sera soumis à un troisième évaluateur, désigné dans les mêmes conditions que les deux premiers.
- Si l'article est récusé, le Comité de Rédaction peut suggérer des modifications souhaitées pour une nouvelle soumission de l'article.
- La RMN s'engage à éviter tout conflit d'intérêt entre les auteurs, les évaluateurs et les membres du Comité de Rédaction, du Comité Scientifique et de Becom Editions.
- Le rejet de publication fait l'objet d'une notification à l'auteur de la proposition. Ce dernier peut resoumettre le même article amélioré ou introduire un nouvel article, qui subira à nouveau le processus initial.
- Les évaluateurs proposent l'une des notifications suivantes : "texte publiable en l'état", "texte publiable après révisions mineures", "texte publiable après révisions importantes", ou "texte non publiable".
- La décision d'acceptation finale, de modification ou de rejet de l'article est notifiée aux auteurs avec les mentions appropriées. Dans le cas où des modifications sont demandées, les auteurs disposent d'un délai notifié à l'avance pour procéder aux corrections. Dans ce cas, la nouvelle version est de nouveau envoyée aux premiers évaluateurs pour apprécier les correctifs apportés. Une fois, la révision admise par les évaluateurs, l'article est publiable.
- Avant la publication, l'auteur est destinataire de l'épreuve finale, mise en forme, selon le format de publication de la RMN. L'auteur doit donner son accord pour publication de la version finale dans le délai imparti. Faute de réponse, l'article est transmis pour publication.

Pour plus de détails concernant la procédure de soumission des articles, consultez les instructions aux auteurs publiées dans la RMN.

Droits et obligations

- Conflit d'intérêt : Les principes d'une double évaluation anonyme reposent sur l'objectivité et l'impartialité. Tout évaluateur qui a un "intérêt engagé" dans le projet d'article qui lui est soumis ne doit en aucune façon diffuser ou utiliser les données ou informations produites pour ses propres besoins. Dans le cas d'un conflit d'intérêt manifeste, il doit décliner l'évaluation de l'article en question ;
- Droit de recours : Les auteurs, qui estiment que l'évaluation de leurs articles est contestable, peuvent introduire un recours auprès du Comité de Rédaction de la RMN. La décision de ce dernier, après examen du recours, est réputée définitive ;
- La propriété intellectuelle et les droits d'auteur sur le contenu original de tous les articles demeure à leurs auteurs. Ceux-ci cèdent, en contrepartie de la publication dans la RMN, le droit à la RMN de produire et diffuser l'article soumis, regroupé à d'autres articles ou individuellement et sur tous médias ;
- Toute reproduction complète ou partielle de l'article doit être préalablement autorisée par la RMN. La référence doit être donnée quant au titre de l'article, le ou les auteurs, la revue, la date et le lieu de publication ;
- L'auteur principal peut retirer son projet d'article de la RMN avant sa publication, avec une demande formelle de retrait ;
- Politique de confidentialité : Les noms des auteurs, des évaluateurs et des collaborateurs, leurs organisations ou leurs attaches institutionnelles, que la revue peut recueillir, demeurent confidentiels et ne seront utilisés à aucune fin commerciale ou publique autres que la signature des articles publiés. La revue pourra utiliser pour elle-même les listes ainsi compilées pour solliciter des articles, des collaborations ou des contributions, notamment par l'envoi occasionnel de courriers électroniques. Elle expédiera aussi périodiquement des avis de parutions. Toute personne le désirant pourra se faire retirer de ces listes, par simple demande à cet effet.

Originalité des contenus - plagiat

Le plagiat, sous toutes ses formes, constitue un comportement contraire à l'éthique de la revue. Aucun manquement à cette règle n'est toléré. Aucun autre article de l'auteur, reconnu pour plagiat, ne sera accepté par la RMN ;

Afin d'éviter tout risque de plagiat, la RMN soumet systématiquement tous les articles qui lui parviennent à un logiciel de vérification de l'originalité des contenus (logiciel anti-plagiat).